

## **Candidature à la fonction d'Expert aux examens pour le CFC d'Agent d'Exploitation – Installations sportives (Piscine)**

Pour les prochains examens qui se dérouleront en 2026 (dates à déterminer), L'APRT et la SFB Romandie recherchent les futurs Experts aux Examens pour le domaine des piscines.

### **La procédure est la suivante :**

- 1 - Le candidat doit certifier d'une expérience reconnue dans les domaines techniques de la piscine publique.
- 2 - Il doit adresser au secrétariat de l'APRT ([aprt@aprt.ch](mailto:aprt@aprt.ch)) son CV ainsi qu'une lettre de motivation.
- 3 - Après approbation de sa candidature par le comité de l'APRT, son dossier sera transféré à la Commission de Qualification de la SFB Romandie qui fera le lien avec les autorités cantonales.
- 4 - Le candidat devra, par la suite, suivre 2 jours de formation :
  - Une journée de formation de « cours de base pour experts » auprès de la Haute Ecole Fédérale pour la Formation Professionnelle (HEFP Renens)
  - Une journée de formation « spécifique Agent d'Exploitation » auprès de la SFB Romandie à Mex

Le candidat est indemnisé pour ces 2 journées de formation, de même que pour le temps qui sera consacré à son travail d'expert aux examens.

Nous nous réjouissons de recevoir vos candidatures.

Pour le comité

Philippe Pohier  
Secrétaire Général